



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLO

ID : 003-210301388-20221003-ENQUETETRADIVAL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE
CONVOCAATION
29 SEPTEMBRE 2022**

**DATE D'AFFICHAGE
29 SEPTEMBRE 2022**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 22
PRESENTS : 18
VOTANTS : 20**

**OBJET : ENQUÊTE
PUBLIQUE
TRADIVAL**

L'an **deux mil vingt-deux**
Le **Trois Octobre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE. Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. GANTHER,**
- **M. HUSSON, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **M. MAHIEU, pouvoir à M. BOUTONNAT.**

Absent :

- **M. MARTIN.**

Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique se déroulera du 17 octobre au 18 novembre 2022 sur le territoire de la Commune de LAPALISSE pour TRADIVAL en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser et d'augmenter l'activité d'abattage de porcs et de transformation de viande de porcs.

Le conseil municipal est invité à exprimer son avis dans un délai maximum de 15 jours après la clôture de l'enquête, soit au plus tard le 3 décembre.

Monsieur le Maire présente un extrait du rapport non technique du dossier :

L'objet de la présente demande porte sur **la régularisation administrative du site**. Il est constaté qu'aujourd'hui, l'arrêté préfectoral d'autorisation de TRADIVAL n'est plus en phase avec le niveau d'activité du site.

Aujourd'hui TRADIVAL est autorisé pour une capacité d'abattage de 52 500 tonnes/an et 215 tonnes/jour en découpe. Il s'avère que l'activité du site est beaucoup plus importante puisque la société abat en moyenne 65 000 tonnes par an de porcs.

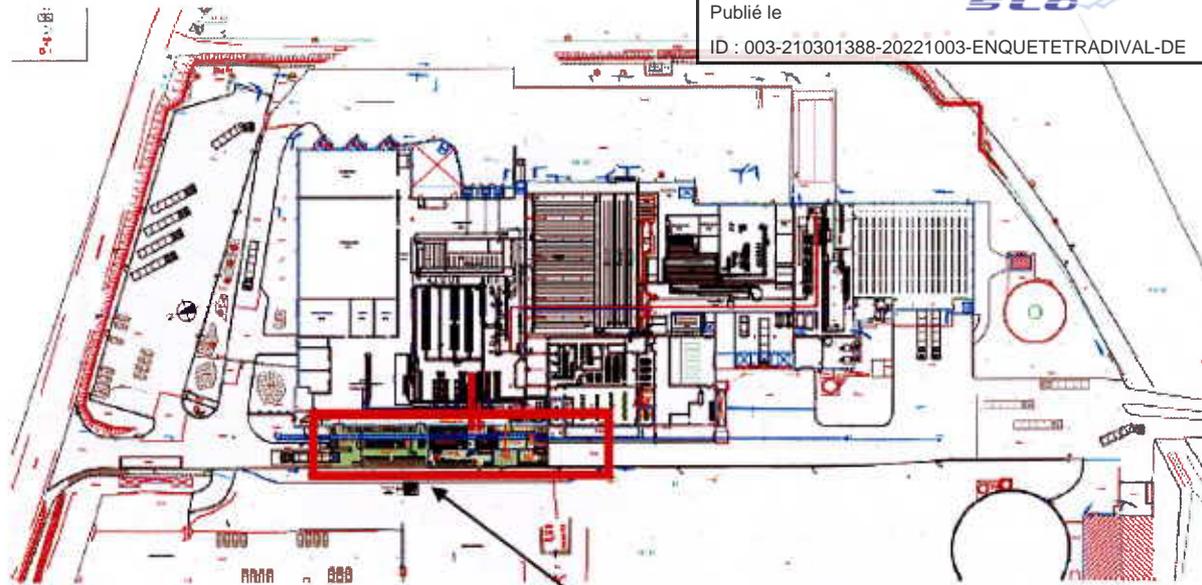
D'autre part avec la demande toujours croissante de la production, TRADIVAL souhaite augmenter le seuil de sa capacité d'abattage jusqu'à 75 000 t/an, et de traitement et de transformation de matières premières animales à 288 t/jour.

La grande majorité de l'infrastructure du site n'est ainsi pas modifié.

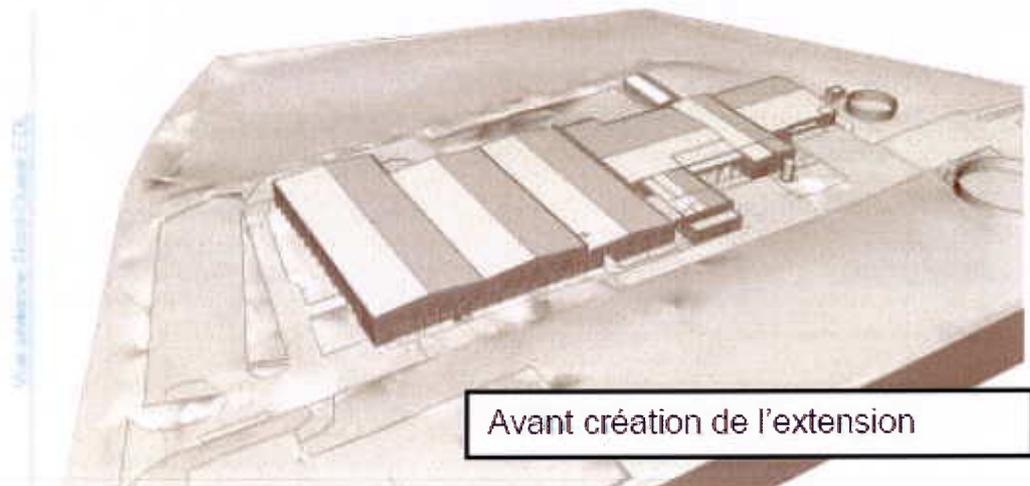
Dans l'objectif de faciliter les manutentions et le travail dans les ateliers, il est cependant prévu de regrouper l'ensemble des stockages emballages dans une zone de stockage unique. Actuellement les stockages d'emballage sont répartis sur les différents postes de travail. TRADIVAL projette de créer une zone dédiée aux stockages des emballages. Cette zone prendra la forme d'un agrandissement du bâtiment. Le stockage sera entièrement cloisonné par des murs coupe-feu.

Projet de création de la zone de stockage des emballages

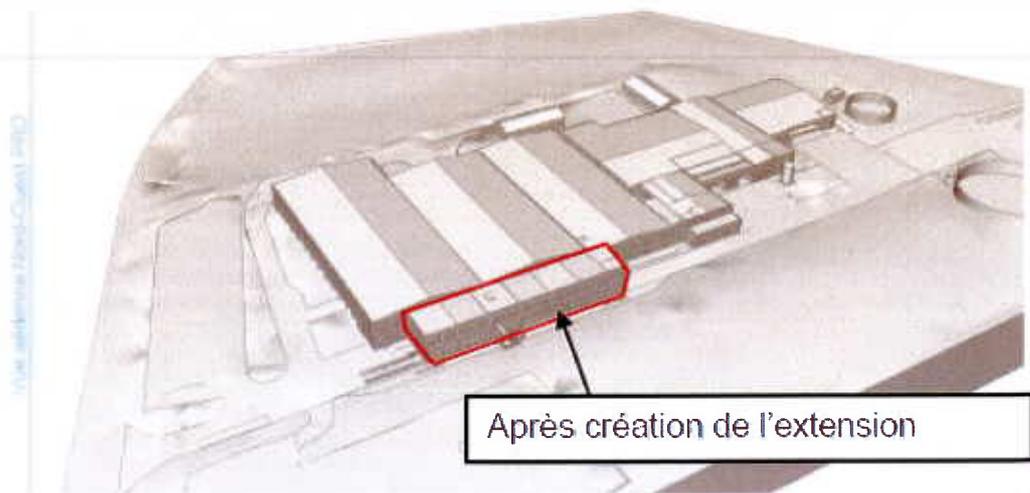
.....



Projet de création de la zone de stockage des emballages



Avant création de l'extension



Après création de l'extension

Ce projet fait l'objet d'une demande de permis de construire. Il sera réalisé au sein du périmètre actuellement autorisé par la société. Aucune démolition de bâtiment n'est nécessaire pour la création du projet.

La superficie de l'extension sera d'environ 600 m² de surface de plancher pour une hauteur de 9 m. L'extension permettra au Nord-Ouest du bâtiment. Elle permettra le stockage d'emballage (carton et bacs).

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

ID : 003-210301388-20221003-ENQUETETRADIVAL-DE

La zone de stockage sera d'une superficie de 324 m² répartie de la manière suivante : 209 m² consacré au stockage d'emballages, 35 m² consacré au stockage dynamique bacs sales, 117 m² consacré au pliage Jumbo et stock avec la zone de déchargement. Cette zone sera entièrement cloisonnée par des murs et portes coupe-feu.

Le projet d'extension prévoit également la création :

- d'un stockage bacs propres d'une superficie de 145 m²,
- d'un stockage d'EPI,
- d'une zone de lavage des bacs d'une superficie de 109 m²,
- et d'un espace affûtage de 42 m².

Cette partie de l'extension ne sera pas construite à partir de matériaux coupe-feu.

L'extension sera réalisée en matériau similaire au bâtiment existant. La voie pompiers sera déplacé dans le cadre de l'extension afin de toujours assurer un accès sur la continuité du site aux services de secours.

Le bâtiment est composé de manière à harmoniser les différentes hauteurs issues des contraintes fonctionnelles et réglementaires, à établir une cohérence entre le bâtiment existant et le nouveau, de manière à fractionner les volumes pour limiter l'impact visuel d'un bâtiment de grande échelle.

TRADIVAL est le plus important employeur du territoire et doit s'adapter pour faire face à une demande croissante malgré une pénurie de personnel. Cet abattoir est moderne, bien équipé, un process de sécurité et de veille pour la santé des salariés est au cœur de l'activité de cette entreprise.

Des formations qualifiantes sont réalisées chaque année, ce qui permet aux employés d'être valorisés et d'évoluer sur des postes à responsabilité.

Des jeunes sont accueillis en contrat d'apprentissage, et plusieurs d'entre eux sont ravis de travailler dans cette entreprise.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable au projet d'extension présenté par TRADIVAL, et dont le dossier va être soumis à enquête publique du 17 octobre 2022 au 18 novembre 2022,

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis très favorable :

- à l'extension de l'abattoir TRADIVAL pour la régularisation administrative du site, permettant de porter l'abatage à 75 000 tonnes par an ; de traiter et de transformer 288 tonnes par jour de matières premières animales.
- à la création d'une zone de stockage et d'emballage qui sera installée dans l'extension de 600 m² de surface plancher au Nord-Ouest du bâtiment.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 14 OCT. 2022

Le Maire,

Publié ou Notifié
le : 10 OCT. 2022
Accusé de réception de la télétransmission
le :

